

## **Lettre ouverte à la Municipalité de Brumath,**

### **A propos de la Cour du château.**

Une médiathèque, oui, bien sûr !

Un café, pourquoi pas ?

**Mais détruire, dévaloriser notre patrimoine ?**

**NON !**

Parce que la cour du château, au même titre que le château lui-même, font partie du patrimoine de notre ville,

**nous refusons de voir cet ensemble architectural défiguré.**

La cour du château donne une autre dimension à Brumath. Il s'en dégage une harmonie architecturale, entre le bâtiment du château bâti en 1720-26 par l'architecte Hermann sur commande du comte Jean-Reinhard III de Hanau-Lichtenberg et les deux corps de garde du début du 19<sup>e</sup> siècle qui encadrent la grille d'honneur. **Depuis deux siècles, tous les élus brumathois ont toujours respecté l'harmonie des constructions de ce lieu unique en Alsace.**

Mais voilà que la Municipalité envisage d'y bâtir deux cubes dépourvus de grâce, qui, disposés transversalement par rapport à l'allée centrale, occulteront la façade du 18<sup>e</sup> siècle et rompront définitivement l'harmonie du lieu.

Depuis l'entrée de la rue Jacques Kablé, la perspective ouverte sur le château encadrée de ses adjonctions du début du 19<sup>e</sup> siècle doit rester prioritaire, perspective que nous devons léguer aux générations futures.

Nous sommes persuadés qu'une majorité de Brumathois désapprouve le projet, le ressent comme un affront, un désastre irréparable.

Brumathois de résidence, de naissance ou de cœur, nous demandons à la Municipalité d'en tirer les conclusions et de retirer ce projet absurde.

Envoyez-nous vos courriers de soutien par mail :

[courduchateau.brumath@orange.fr](mailto:courduchateau.brumath@orange.fr)

M. Georges STROHL, retraité de la CUS, rue Christine de Saxe  
Dr Daniel ZIMMER, ancien vice-président de la SHABE, 13 rue Gal Castelnau  
à Strasbourg.